



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/47/852  
S/25046  
4 janvier 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-septième session  
Point 19 de l'ordre du jour  
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-septième année

Demande d'admission de la République slovaque à  
l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire distribuer par la présente la demande d'admission de la République slovaque à l'Organisation des Nations Unies, formulée dans une lettre datée du 1er janvier 1993, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de la République slovaque.

ANNEXE

Lettre datée du 1er janvier 1993, adressée au Secrétaire général  
par le Premier Ministre de la République slovaque

Conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies ainsi qu'à l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et à l'article 134 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur, au nom de la République slovaque et en ma qualité de Premier Ministre de cette république, de vous informer que la République slovaque demande par la présente à être admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais par conséquent obligé de bien vouloir saisir le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de cette demande d'admission à leurs prochaines réunions.

Comme il est indiqué dans la déclaration officielle jointe à la présente demande, la République slovaque est prête à accepter et à remplir les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies.

(Signé) Vladimír MECIAR

Déclaration

En ce qui concerne la demande d'admission de la République slovaque à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de déclarer, au nom de la République slovaque et en ma qualité de Premier Ministre de cette république, que la République slovaque accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les remplir.

Le Premier Ministre de la  
République slovaque

(Signé) Vladimír MECIAR

-----